



## REGLEMENT REGIONAL ROUTE FSGT 2017

Suite à la réunion du Collectif Régional de coordination des activités vélo le 28 août 2016 à Ploufragan, les Commissions Départementales des activités vélo se sont réunies localement le 26 novembre à Broons pour le 22, le 6 novembre 2016 pour le 29, et le janvier 2017 pour le 35 pour élaborer le Règlement Régional Route 2017 qui après débat, a été adopté le 28 janvier 2017 à Ploufragan.

### **Les points adoptés pour 2017 :**

#### **1- Changement de catégorie :**

- 1.1- Les points acquis les saisons précédentes sont mis à zéro, pour l'ensemble des catégories au 01/01/2017 ;
- 1.2- Les trois premiers de chaque catégorie marquent 5, 3 et 2 points lorsqu'il y a un classement spécifique; les trois premiers du scratch lorsqu'il y a un classement regroupant plusieurs catégories ;
- 1.3- Lorsqu'il y a un classement du meilleur animateur, le vainqueur marque 2 points ;
- 1.4- La montée de catégorie se fait lorsque le coureur cumule 15 points.  
Il repart avec 0 point dans sa nouvelle catégorie ;
- 1.5- La montée de catégorie d'un coureur uniquement licencié FSGT s'arrête au passage en 2<sup>e</sup> catégorie ;
- 1.6- La/le débutant-e (*non licencié-e dans une autre fédération*), à partir de la catégorie junior, démarre en catégorie 4;
- 1.7- Un junior doublement licencié démarre en catégorie 3 ;

Chaque Commission Départementale examinera la situation de ses licencié-e-s avant le démarrage de la saison : cela peut se traduire par une montée ou une descente de catégorie selon les cas.

#### **2- Redescente de catégorie : pour les 60 ans et plus :**

- A partir de 60 ans, les coureurs démarrent la saison en redescendant automatiquement de 3 en 4 sauf les doubles licenciés ayant une licence FFC supérieur au niveau D4 ;
- La redescente pour les 4 en 5 et celle des 2 en 3 se fait après demande motivée du coureur concerné et avis de sa Commission Départementale ;

#### **Pour toutes les autres catégories :**

Lorsqu'il y a redescente, le coureur repart avec 0 point ; la remontée se fera dès le premier podium.

#### **Nota sur ta note par rapport au Règlement Régional :**

« Une descente en cours de saison, la remontée est automatique au premier podium, si le coureur se classe dans les trois premiers les deux week-ends suivants, il ne peut demander une descente pendant deux ans ».

Les Commissions 22 et 35 maintiennent leurs positions, en attendant une extension régionale des mesures suivantes :

- 1 - Tout coureur échappé, se laissant volontairement distancer dans les 10 derniers kilomètres, se verra attribuer 5 points ;
- 2 – Tout coureur **5<sup>e</sup> catégorie** ayant une double licence FFC-FSGT débute la saison avec 5 points

3- **Ouverture de la pratique cycliste route aux tandems** :

En Bretagne, les tandems peuvent être acceptés sur les compétitions route en catégorie 4 : **se renseigner auprès de l'organisateur.**

4- **Courses avec départs décalés** :

Lorsque les courses font l'objet de départs décalés ou lorsque les tandems sont admis au départ, il est interdit de prendre le relais ou l'abri avec des coureurs d'une autre catégorie sous peine de déclassement, voire mise hors course immédiate ;

5- **Courses avec départ commun à plusieurs catégories** :

Le trois premiers du Classement Scratch marquent des points : 5-3 et 2 ;

6- **Organisation des épreuves route** :

Plusieurs formules d'organisation de courses labellisées FSGT sont possibles :

- 1-2-3 ensembles et 4-5 ensembles ;
- 1-2-3 ensembles et 4-5 en départs décalés ;
- 2-3-4 ensembles et 5 départs décalés ;

*Pour faciliter la participation des minimes et des cadets, ils seront alignés respectivement au départ avec les catégories 5 et 4 et feront l'objet d'un classement en fonction des distances les concernant :*

*Minime : 30 km*

*Cadet : 60 km*

Formules des courses :

13H30 : les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> catégories ; les minimes en 5, les cadets en 4 départ décalé si le circuit le permet, le kilométrage entre 60 et 70 kilomètres selon les difficultés du circuit

15H30 : les 1 ; 2 et 3 entre 75 et 80 kilomètres, les juniors en 3<sup>e</sup> catégorie

**Les Commissions 22 et 35 acceptent les licencié-e-s FFC « pass'cyclisme » mais pas « pass'cyclisme open » sur 3 courses maximum au cours de la saison.**

**Lors de la mise en place du calendrier, l'organisateur choisira les horaires de départ ainsi que les catégories correspondant, il n'y aura pas de modification en cours de saison.**

Dossards :

Des dossards de couleurs différentes seront attribués pour chaque catégorie représentée (ex.: 4 : noir ; 5 : rouge).

7- **Engagement**:

Rappel :

Les engagements doivent être envoyés 3 jours francs avant la course par le correspondant du club, exemple le JEUDI SOIR 20H00 pour une course le dimanche.

Passé ce délai, les inscriptions feront l'objet d'**une majoration de 3 euros** qui seront reversés pour moitié entre l'organisateur et la Commission Cycliste.

**CETTE DISPOSITION SERA APPLIQUEE DES LA PREMIERE COURSE DE LA SAISON 2017, trop de laxisme DE CERTAINS COUREURS porte atteinte à l'image de notre organisation.**

Droit d'engagement :

Les engagements restent à 5€ pour les adultes et 3€ pour les minimes et cadets ; pour les championnats fédéraux ils sont passés à 10€ à partir de la catégorie minime incluse.

8- **Réclamation** :

Toute réclamation doit être formulée et motivée par un dirigeant du club du coureur posant réclamation.

**GESTION DES RESULTATS DES COURSES SUR ROUTE**

Les résultats des courses et les points de catégories sont consultables sur le site officiel  
<http://29.fsgt.org/index.php>

**FORMATION DE COMMISSAIRES**

Une formation de commissaires aura lieu le samedi 18 mars à 9H00 à la Maison des Associations Rue du Belloir à Broons (22) pour les clubs du 22 et 35 : un-e représentant-e minimum par club.